



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Centre
Valorisation
des
Ressources
Humaines
de Rouen

NOTICE EXPLICATIVE
du
CONCOURS PROFESSIONNEL de
CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
SPECIALITE « ROUTES - BASES
AÉRIENNES »
(femmes et hommes)
année 2019

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	06 mai 2019
Date de l'épreuve écrite	23 mai 2019
Dates de l'épreuve orale	10 et 11 septembre 2019

En application des dispositions de l'arrêté du 26 février 2019, et sous réserve de signature de l'arrêté préfectoral, un concours est organisé pour le recrutement de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat au titre de 2019 à la Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest en ce qui concerne la spécialité « routes - bases aériennes ».

DEPOT DES DOSSIERS

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur le formulaire spécifiquement établi pour ce concours.

Les dossiers d'inscription devront être exclusivement :

- soit confiés aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du **06 mai 2019** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.
- soit déposés directement à l'adresse de la DIR Nord Ouest - secrétariat général - pôle développement des compétences, au plus tard le **06 mai 2019**.

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau des concours dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date de clôture des inscriptions le **06 mai 2019** ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

En aucun cas, les dossiers ne seront transmis au CVRH de Rouen, ou au Service des concours du Ministère à Paris.

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Rubrique I , II et III : IDENTIFICATION ET DOMICILE

Complétez ces rubriques intégralement en lettres majuscules.

Rubrique V : CONDITIONS

Pour vous présenter au concours professionnel de chefs d'équipe d'exploitation principal des TPE, vous devez :

- être en activité ou, en détachement ou, en congé parental
- être agent d'exploitation spécialisé principal des TPE
- Peuvent se présenter au concours professionnel de chef d'équipe d'exploitation principal, les agents d'exploitation principaux remplissant les conditions statutaires **au plus tard au 1^{er} janvier 2019** :
- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade ;
- *compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C*

Rubrique VII : HANDICAP

Si vous êtes reconnu travailleur handicapé, vous devez impérativement produire au plus tard le 06 mai 2019, date limite de réception des inscriptions :

- ◇ **l'attestation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** vous reconnaissant la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité ;
- ◇ **un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration** attestant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé et déterminant les aménagements à prévoir.

Ces aménagements doivent être mentionnés à la rubrique VII de votre dossier d'inscription.

Rubrique IX : ENGAGEMENT

Vous devez obligatoirement dater et signer votre dossier d'inscription pour qu'il soit valide.

Rubrique X : RÉCAPITULATIF DES PIÈCES JOINTES AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Reportez dans ce cadre l'intitulé des pièces justificatives que vous insérez dans l'enveloppe avec votre dossier d'inscription. Assurez vous que toutes les pièces et justificatifs nécessaires sont joints.

Nota : Si vous n'avez pas reçu votre convocation une semaine avant la date de l'épreuve écrite, vous devez prendre contact avec le CVRH de Rouen